

Thème 3 : La France des guerres mondiales à l'Union Européenne**Adaptation des programmes :****Les deux guerres mondiales aux Antilles-Guyane****L'étude des monuments aux morts****Auteur.es : Brigitte LOUISE-PALIX et Charles CHAMMAS****Pourquoi enseigner la question des deux guerres mondiales aux Antilles-Guyane ?**

L'intitulé du thème général met l'accent sur l'implication de la France dans deux conflits mondiaux (1914-1918 et 1939-1945) "marqués par une violence extrême et massive". Il a pour objectif de faire comprendre que "l'Europe a connu deux guerres immenses et rapprochées. Elles ont concerné toute la société ayant pour conséquence une brutalisation des rapports politiques et sociaux.

Dans ce cadre, l'adaptation des programmes laisse une place à l'étude de la participation des colonies françaises d'Amérique (Martinique, Guadeloupe et Guyane) à ces deux guerres. L'ensemble de l'Empire colonial français y est associé et y prend part. Même éloignées de la métropole, les "vieilles colonies" vivent, à deux reprises, plusieurs années au rythme des événements sur les champs de bataille et des besoins de l'arrière. Très impliquées, elles envoient des combattants, du rhum et du sucre.

L'impact des deux conflits en France comme aux Antilles-Guyane est visible notamment dans l'étude des monuments aux morts. En effet, ces derniers, éléments incontournables dans le paysage des communes françaises et d'outre-mer, peuvent être investis comme objets d'appropriation de ces conflits et de leurs mises en mémoire.

Problématique scientifique :

Quelle a été la contribution des Antilles et de la Guyane aux deux guerres mondiales et l'impact de celle-ci sur ces territoires ?

Problématique pédagogique :

En quoi l'étude d'un monument aux morts peut-elle contribuer à comprendre le rôle des Antilles et de la Guyane lors des deux conflits mondiaux ? Quels sont les impacts sur ces sociétés ?

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- que les Antilles-Guyane ont participé aux deux guerres mondiales
- que des soldats combattants venus des Antilles-Guyane ont contribué humainement à l'effort de guerre lors des deux conflits
- que les guerres ont des répercussions variées sur les habitants des ces colonies
- que les monuments aux morts sont des traces visibles de cette contribution
- que les monuments aux morts sont des éléments d'histoire locale, témoins de l'épreuve nationale
- que les monuments aux morts sont des objets du patrimoine architectural

Quelle place du thème dans la scolarité ?

Au cycle 2, l'élève a été sensibilisé à l'approche mémorielle des conflits à travers les commémorations et les journées du Souvenir.

Les guerres mondiales sont abordées au cours du cycle 3, en classe de CM2, dans le thème 3 intitulé « La France, des guerres mondiales à l'Union européenne », par le sous-thème « Deux guerres mondiales au vingtième siècle ».

Au cycle 4, en classe de 3e, le thème I intitulé "l'Europe un théâtre majeur des guerres totales 1914-1945" sera l'occasion de mobiliser ces pré-requis pour envisager l'étude de la guerre :

- évoluant de la guerre totale à la guerre d'anéantissement,
- comme clef de compréhension du monde contemporain par les mutations sociales et politiques qu'elle a engendré.

Quels sont les points forts du thème pour l'enseignant ?

Des milliers de combattants originaires des Antilles-Guyane participent à la **Première Guerre mondiale**, « le conflit le plus meurtrier du XX^{ème} siècle ». La loi du 7 août 1913 organise la conscription dans les Antilles et la Guyane. Les premiers conscrits Antillais, ceux de la classe 1912 nés en 1892, sont en grande partie décimés par le rude hiver 1913-1914 tandis que les autres sont transférés en Tunisie et en Algérie. Cette situation provoque un questionnement chez certains politiques qui s'interrogent sur « la valeur de ces soldats créoles », euphémisme pour dissimuler le préjugé de couleur, et l'intérêt de faire appel à eux. Ces interrogations laissent de côté l'impréparation des autorités militaires quant à l'accueil de ces recrues en plein hiver. Le 04 août 1914, la déclaration de guerre est accueillie avec le même enthousiasme patriotique que dans la métropole. De plus, la classe politique Antillaise composée en grande partie par les mulâtres, très assimilationnistes, milite pour l'engagement des Antillo-guyanais dans la guerre tandis que les grands propriétaires békés y sont hostiles. Pourtant, la majorité des conscrits antillo-guyanais est maintenue sur place, ce qui suscite de la déception comme le montre l'historien Jacques DUMONT. Cependant, le début de l'enlèvement du conflit dans les tranchées génère dans le pays un besoin en nouveaux combattants. A partir d'avril 1915, la mobilisation commence

afin de compenser les pertes énormes de l'armée française. Les mairies ont en charge le recensement de tous les citoyens mobilisables de 18 à 45 ans. Au départ, assez restrictif dans son recrutement, avec notamment l'instauration d'une sévère visite médicale, au fur et à mesure que s'éternise le conflit, le conseil de révision se montre de moins en moins exigeant sur les aptitudes des mobilisés. Après avoir reçu leur instruction militaire sur place, les premières recrues de Guadeloupe et de Martinique partent vers la France et les combats à partir d'avril 1915. Les soldats antillais et Guyanais sont envoyés vers le Sud (Marseille, Toulon...). De là, ils combattent sur tous les fronts y compris en Orient, où ils sont nombreux, notamment dans les Dardanelles entre avril 1915 et janvier 1916.

Il est cependant difficile d'obtenir un chiffre précis de la mobilisation des antillo-guyanais. En cause, les gros écarts entre les différentes sources, par exemple pour la Guadeloupe de 6 345 à 9 151. L'historienne Sabine Andrivon-Milton donne les chiffres suivants, pour les envoyés au front : la Guyane fournit 1 610 dont 510 Antillais; la Martinique 8 788; la Guadeloupe 6 345. Sur ces effectifs, sont « morts pour la France » 275 Guyanais, 1 137 Guadeloupéens et 1 680 Martiniquais. De même, parmi ces morts, tous ne le sont pas aux combats mais décèdent à cause des maladies telles les oreillons, la méningite cérébrospinale, la tuberculose ou encore la grippe.

Au-delà de la mobilisation, le conflit impacte de manières diverses les sociétés antillaises. Ainsi, les actions patriotiques se multiplient avec la mise en place des mairies de guerre, notamment par le biais de « l'Union des dames martiniquaises » présidée par Mme Victor Sévère.

Les soldats antillo-guyanais se montrent valeureux aux combats et sous toutes les armes. C'est le cas du martiniquais Pierre Réjon. Après la guerre, rares sont les corps des soldats antillo-guyanais à avoir été rapatriés. Ainsi, ils ne sont que trois pour la Guyane. Deux l'ont été en 1923 et un, Saint-Just BORICAL disparu en 1916, dont les restes ainsi que la plaque d'immatriculation ont été retrouvés près de Douaumont, haut-lieu de la bataille de Verdun, en 2011. A la fin de la guerre, le retour des « anciens combattants » antillo-Guyanais s'échelonne entre février et septembre 1919, ce qui explique que sur certains monuments aux morts figure la date de 1919 pour marquer la fin du conflit. C'est par exemple le cas de la ville de Sainte-Anne (Martinique). C'est avec beaucoup de respect que les anciens combattants sont accueillis ; mais, comme en métropole, il n'y a pas de dispositif prévu pour leur réinsertion à la vie civile. Ils sont nombreux à survivre dans des conditions difficiles et misérables.

Afin de se faire entendre, des associations d'anciens combattants sont fondées aussi bien en métropole qu'aux Antilles, comme à la Martinique dès le 30 avril 1919, et en Guyane. Au nom de « l'impôt du sang » versé, le désir d'assimilation, c'est-à-dire la transformation des « vieilles colonies » en départements est très fort. Ainsi « Les Associations d'Anciens combattants de la Martinique », réunies en congrès de leurs comités le 25 novembre 1925, émettent le vœu que la Martinique soit assimilée

intégralement à un département français.[...] Cette revendication d'assimilation trouve un écho très favorable auprès de la grande majorité de la population. Cet espoir est vite déçu, d'autant plus que les rumeurs d'une cession de la Guadeloupe et de la Martinique aux Etats-Unis, en remboursement des prêts consentis pour la guerre, circulent dans les colonies. C'est seulement à la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale que, par la loi du 19 mars 1946, ce désir d'assimilation est exaucé.

La deuxième guerre mondiale aux Antilles Guyane

L'entrée en guerre suscite aux Antilles le même élan patriotique et ce sont 5000 Martiniquais qui sont mobilisés. La défaite de 1939 est cruellement ressentie. La Martinique est utilisée pour conserver une partie du stock d'or de la banque de France à partir de juin 1940. L'instauration du régime de Vichy est relayée aux Antilles par l'amiral Robert détenteur des pleins pouvoirs. Il est chargé de coordonner toutes les mesures destinées à mettre en œuvre la devise du régime « travail, famille, patrie ». Ainsi, des fonctionnaires sont écartés de l'administration et à la Martinique, le camp de Balata sert de lieu d'internement pour les individus « dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». De plus, les élus mulâtres sont systématiquement remplacés par des blancs créoles.

La vie quotidienne est marquée par la pénurie, notamment à la Martinique qui vit sous blocus américain de novembre 1942 à août 1943. Le « antan Robè » à la Martinique ou « antan Sorin » en Guadeloupe, pour désigner la période de pénurie subie durant la 2^{ème} guerre mondiale est encore inscrite dans la mémoire collective. Il s'agit d'un thème privilégié de la littérature antillaise contemporaine.

L'Etat français est très vigilant vis-à-vis des colonies, par crainte de l'extension de la dissidence initiée par le gouverneur de l'Afrique Equatoriale française, le guyanais Félix Eboué, par ailleurs, ancien gouverneur de la Guadeloupe. En effet, une bonne partie de la population est hostile à ce régime. Contre les pénuries, les manifestations ne sont pas rares, même si elles sont sévèrement réprimées à l'image de celle qui se déroule à Basse-Terre le 2 mai 1943. Pour certains, l'hostilité au régime se traduit par le départ en dissidence. Selon Sabine Andrivon-Milton et l'historien canadien Eric Jennings ce sont environ 5 000 jeunes Antillais qui rejoignent les îles anglaises de Sainte Lucie, de La Dominique et même d'Antigue, pour un long périple passant par Fort Dix dans le New Jersey. Dans ce camp d'entraînement aussi grand que la Martinique, ils reçoivent du matériel et une formation militaire avant de rejoindre le Bataillon des Antilles 1 (BA1) qui devient le Bataillon de marche des Antilles (BMA1) en septembre 1943. La dissidence guyanaise existe également mais, du fait de l'absence de proximité de territoire anglais, elle est plus difficile selon Eric Jennings.

Les 18 et 24 juin 1943, des tentatives de manifestations devant le monument aux morts de Fort de France donnent le coup d'envoi de la libération de la Martinique. En effet, le 27 juin, le commandant Tourlet proclame la dissidence sur toute l'île et pousse l'amiral Robert à se réfugier sur *l'Emile Bertin*. Le 14 juillet 1943, Henri Hoppenot, le

plénipotentiaire de la France libre proclame « Messieurs, je vous ramène la France et la République ». La libération de l'île ne sonne pas la fin des combats et les troupes des différents BMA, comme le BMA 5 à Royan participent à la libération de la métropole.

Après la guerre, la participation des combattants antillais et des dissidents est passée sous silence. Elle fait partie des mémoires oubliées de la Seconde guerre mondiale. En effet, au sortir de la guerre, les dissidents sont vus, seulement, comme des opposants au régime de Vichy et non pas comme de vrais résistants. Il faut attendre les années 1970 et les travaux des historiens anglo-saxons pour que les dissidents antillais, tels Robert Paxton et Robert Burton, pour que le rôle des dissidents antillais devienne un thème de recherche. Au début des années 2000, la cinéaste Euzhan Palcy filme une série de témoignages sur « *Parcours de dissidents* ». Enfin, en 2009, la République reconnaît officiellement le rôle joué par les dissidents dans la 2^{ème} Guerre mondiale. Les anciens combattants antillais participent pour la première fois officiellement aux cérémonies commémorant l'appel du 18 juin au Mont Valérien et aux Invalides. en 2011.

Comment mettre le thème en œuvre en classe ?

L'entrée par l'étude des monuments aux morts permet d'aborder les deux guerres mondiales par un prisme original. L'idée est de montrer aux élèves que les monuments aux morts, présents dans toutes les communes, sont un moyen de comprendre les conflits et leur mise en mémoire.

En repérant les traces laissées par les guerres mondiales, on peut expliquer comment se forge une mémoire commune à partir d'activités :

- sur la toponymie (ex : boulevard de Verdun, boulevard de la Marne à Fort de France par exemple, rue Yves Goussard à Fort-de France),
- la description, la lecture et la comparaison de monuments aux morts. L'amorce de ce travail peut se faire par une visite de terrain au monument aux morts de la commune ou par un travail à partir de photographies

Le rôle mémoriel des monuments aux morts

- Pourquoi ériger des monuments aux morts ? :

Les deux guerres mondiales sont encore très présentes dans l'espace géographique proche des élèves mais aussi dans leur environnement social, civique et culturel et ont des résonances dans les mémoires familiales. Il s'agit de comprendre l'importance des sacrifices humains lors des deux Guerres mondiales en utilisant les monuments aux morts comme support pédagogique. « Le monument aux morts présent dans chaque

commune, peut être l'occasion de mettre en évidence la puissance de l'épreuve traversée, la nature du bilan humain et l'impact de la guerre au niveau des familles et des communes ».

Après la Première Guerre, un travail mémoriel commence. A l'instar de la métropole, les Antilles et la Guyane entreprennent d'honorer leurs morts, en érigeant des monuments aux morts qui selon l'expression de Jean Jacques Becker deviennent « un second pôle spirituel de la commune, le pôle laïque, lieu sacré d'un culte permanent aux morts ». En effet, la Loi du 25 octobre 1919, dite « loi sur la commémoration et la glorification des Morts pour la France », incite chaque commune à ériger un monument aux morts et prévoit l'attribution d'une subvention d'Etat. Le montant de la subvention de l'Etat est fixé par la loi de finances du 31 juillet 1920. Il est proportionnel au nombre de pertes humaines subies par la commune et à la richesse de cette dernière. La loi du 29 avril 1925 interrompt le dispositif des subventions. Cependant, c'est entre 1919 et 1929 que s'édifie le plus grand nombre de monuments aux morts : Cayenne en novembre 1922, même s'il faut attendre 2009 pour que les noms de ses soldats y soient gravés, Saint Joseph (Martinique) en 1923.

L'érection des monuments aux morts représente un coût financier important pour les communes des colonies. Celles-ci, avec l'accord des gouverneurs, peuvent lancer des souscriptions. L'Eglise joue également un rôle important et est souvent initiatrice des premières commémorations. Les monuments érigés dans les années 1920-1930 sont le plus souvent les mêmes qu'en métropole. En effet, ils sont produits en série par des industries qui proposent un catalogue de modèles standardisés. On retrouve les mêmes figures : le poilu, le coq gaulois comme à Cayenne, la femme qui peut personnifier la veuve comme à Sainte-Marie, la patrie à Saint Joseph, la République.... Ces monuments présentent la figure du soldat mourant, de la veuve. A partir des années 1930, Les monuments sont plus personnalisés et sont influencés par l'Art déco. Ainsi, en Guadeloupe, à la faveur des subventions allouées suite au cyclone de 1928 pour la reconstruction, des monuments aux morts sont élaborés sous l'égide d'Ali Tur, architecte du ministère des colonies, arrivé dans l'île à partir de 1929., le plus spectaculaire étant celui des Abymes (1937) qui présente une figure du soldat sentinelle.

Aux Antilles, au-delà du fait que ces monuments aux morts donnent un sens à la mort de ces jeunes hommes, ils offrent un lieu de recueillement aux familles et ils affirment également l'attachement à la « mère-patrie » (Le Lamentin, Saint-Joseph...). En cela, ils ne se distinguent pas de ceux de la France métropolitaine.

Les travaux de l'historienne Sabine Andrivon-Milton ont mis en évidence que de nombreux poilus martiniquais « morts pour la France » ne figuraient pas sur les monuments aux morts de leurs communes et son action a permis que certains de ces oublis soient corrigés. L'intérêt suscité par ses recherches pour que le sacrifice de tous les poilus soit inscrit dans le marbre des monuments aux morts est la preuve que

ceux-ci ne sont pas simplement le témoignage d'une histoire passée. Ils sont également des lieux mémoriels et structurants d'une société antillaise en quête de son passé et de son identité, dont la mémoire est l'un des piliers fondamentaux.

- Où se localisent ces monuments ? :

Le lieu d'implantation du monument aux morts n'est jamais anodin. Il fait parfois l'objet de vifs débats dans les conseils municipaux d'autant plus que la loi de 1905 ne s'applique pas dans les trois colonies. De ce fait les monuments aux morts sont souvent placés à proximité de l'église comme à Sainte Marie, à Saint Joseph, le Lorrain ou encore au Lamentin. D'autres sont dans des espaces majeurs de la commune comme la Savane à Fort-de-France ou encore sur les places des mairies. Aux Antilles-Guyane, comme dans la majorité des villages et villes de la métropole, il occupe le plus souvent une place centrale, la rue principale comme à Saint-Joseph, au Gros Morne ou encore au Lamentin.

- Que figure-t-on sur ces monuments ?

Produits en grande série, ces monuments aux morts représentent des thèmes, des symboles identiques. Pour les décors, des emblèmes militaires, des symboles funéraires comme les couronnes mortuaires, les symboles de la victoire (couronne de lauriers...). Les deux thèmes principaux sont le soldat ou la femme. Concernant les inscriptions, en premier lieu sont les noms des soldats morts lors du premier conflit auxquels s'ajoutent les noms de ceux tombés en 1945, puis des dédicaces élogieuses « à nos enfants » « à nos valeureux », et souvent les circonstances de l'érection notamment les donateurs.

Aux Antilles, la référence à la « mère-patrie » est très fréquente et revêt un écho particulier. Les poilus Antillais se sont battus pour la France et ils attendent en retour, au nom de "l'impôt du sang versé" une reconnaissance par la transformation de la colonie en un département français. Celle-ci leur est refusée. L'épreuve de la guerre n'a pas fait disparaître le préjugé de couleur et "la considération envers les populations noires n'est pas gagnée". Des préventions raciales subsistent. Les clichés changent de registre. Le Noir passe du sauvage au grand enfant qu'il convient de guider sur le chemin de la Civilisation."

Principaux repères à construire :

- 1914-1918 : Première guerre mondiale
- 04 août 1914 : déclaration de guerre
- Avril 1915 : début de la mobilisation aux Antilles-Guyane
- A partir de 1919 : retour des poilus
- 1919-1945 : la Seconde guerre mondiale
- 1940-1943 : "Antan Robè", "Antan Sorin"

- 19 mars 1946 : loi de départementalisation dite loi d'assimilation

Notions ou concepts majeurs : *Martinique, Guadeloupe, Guyane, colonie, monuments aux morts, poilus, patriotisme, 1^{ère} guerre mondiale, 2^{ème} guerre mondiale, impôt du sang, assimilation, dissident, anciens combattants, histoire mémorielle, patrimoine*

Prolongements :

Jeux sérieux "gueule d'ange" : www.geuledange.yvelines.fr : Il s'agit d'un jeu sérieux conçu par les Archives départementales des Yvelines dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale.

WWW.memoiresdeshommes.fr

- Faire établir une notice sur un ancien combattant de la 1^{ère} Guerre mondiale.

BIBLIOGRAPHIE

ABENON Lucien, JOSEPH Henri, *Les dissidents des Antilles dans les forces françaises combattantes 1940-1945*, Paris, Désormeaux, 1999.

ALEXANDRE, Rodolphe, « La Guyane pendant la 1^{ère} guerre mondiale », in *Equinoxe* n° 22, 1986, p. 3 à 29.

ANDRIVON-MILTON Sabine, *La Martinique et la Grande Guerre*, Paris, L'Harmattan, 2005.

DESCAS-RAVOTEUR Muriel, MARLIN-GODIER Micheline *La Martinique dans la 1^{ère} guerre mondiale*, dossier du service éducatif des archives de la Martinique, 2004.

DUMONT Jacques, *L'amère patrie, histoire des Antilles françaises au XX^e siècle*, Fayard, 2010

EBION Sarah., HO FONG CHOY CHOUCOUTOU Lydie., LATIDINE Sidonie., ZONZON Jacqueline, *La Guyane et la Grande Guerre 1914-1918*, Ibis Rouge Editions, 2014.

JENNINGS, *Vichy sous les tropiques*, Paris, Grasset 2004

ZONZON, J. (2014). *La Première Guerre mondiale en Guyane : valorisation pédagogique*. Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, (168),

Sitographie :

<http://www.memorialgenweb.org> : relevés de monuments aux morts, soldats et victimes civiles, français et étrangers, tués ou disparus par faits de guerre, morts en déportation, « Morts pour la France »

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/> : pour rechercher un nom de soldat repérer sur un monument aux morts et accéder à sa fiche d'état de service d'un soldat.

<http://www.monumentsauxmorts.unblog.fr/> : pour des photographies de tous les monuments aux morts de la Martinique

<http://www.patrimoines-martinique.org/?id=chercher&formulaire=thematique> : sur le site de la BNPM, vous avez la possibilité d'effectuer une recherche dans les registres matricules des soldats

<http://www.patrimoines-martinique.org/?id=expositions-virtuelles> : il y a, dans la rubrique "Archives et citoyenneté" un article et 2 documents "1914-1918 : l'impôt du sang"

